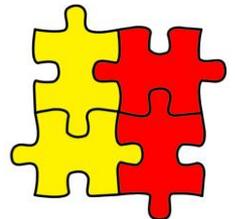


Collectif de soutien au projet de loi étendant les droits politiques PL12441 Présentation du projet de loi

Semaine de la démocratie 2019

**"Réinventer la démocratie: expériences participatives
et enjeux de l'innovation politique"**

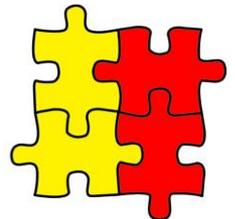
2 octobre 2019



Gabarit de l'intervention

5 minutes en 3 points

1. Historique des DP à Genève
2. Contenu du projet d'extension
3. Pertinence dans ce cadre



Histoire des Droits Politiques des étrangers à GE

1980

Combats associatifs

1993 TCTC/VEVE

PL Berthier Perregaux 5196-5197

- Compétence communale octroi droit de vote sur base de résidence
- 2 septembre 1980 Refus du Grand Conseil

IN Toutes citoyennes, tous citoyens TCTC

- Vote+Eligibilité, Commune+Canton (10ans CH)
- Contre-projet GC Vote+Eligibilité aux Prudhommes Rejet 55.4%
- 6 juin 1993 Rejet initiative populaire 71,3%

IN Vivre et voter ensemble VEVE

- Vote seul, Commune+Canton (10 ans CH)
- 28 novembre 1993 Rejet initiative populaire 71,3%, même score moins de voix

GC/CE Loi constitutionnelle

- Juridiction des prudhommes
- 26 septembre 1999 Adopté 73.89%

PL Conseil d'Etat 7913

- Compétence octroi vote et éligibilité selon commune (permis C)
- Amendement GC : Vote + Eligibilité, Commune (8ans CH)
- 4 mars 2001 Refus 51.98%

IN J'y vis, j'y vote JVJV

- Aînée : Vote + Eligibilité, Commune (8ans CH)
- Cadette : Vote seul, Commune 24 avril 2005
- Refus de l'aînée par 52.78 , vote de la cadette par 52.29%

Constituante – 2 propositions collectives d'extension

- 15 juin 2009 « Vivre ensemble – renforcer la cohésion sociale » (CCSI, Camarada, Kultura) 1072 signatures Droits complets (Sans Ge)
- 10 juin 2010 « ViVRe », 5347 signatures Préambule+Droits complets (5ans CH)
- 2 auditions, 2 lectures, Eligibilité communale ± acquise mais repoussée
- Juin 2012 Solde final : aucune extension dans le projet final

PL Verts 11061 – Création DPGE

- 22 Avril 2013 Assemblée constitutive
- 2 octobre 2013 Dépôt du PL 11061 Verts Droits complets (5 ans CH)
- 15 février 2014 Refus du Gd Conseil
- 25 février 2015 Site Web DPGE
- 2015-2019 DPGE - AG annuelles, 3 conférences-débats, 2 consultations
- DPGE sonde les candidats au GC en avril 2018

PL Gauche et centre 12441 – Appui DPGE

- DPGE entame un lobbying auprès des élus
- 8 février 2019 Dépôt au GC par 42 signataires EàG, PS, Ve, PDC
- DPGE participe au projet Vernier Ici Genève de participation non conventionnelle
- 28 février Le GC renvoie en commission des DP
- DPGE impulse un collectif de soutien au PL
- Rentrée de la commission le 28 août
- Début des auditions le 25 septembre

2019

19 ans d'efforts et de palinodies

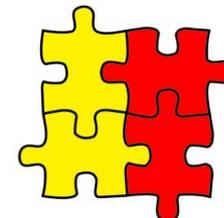
Impossible succès il y a 20 et 14 ans !

1998 JVJV

2005 JVJV

2010 ViVRe

2013 DPGE



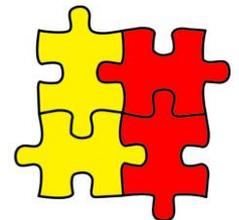
La situation actuelle des droits politiques des étrangers à Genève

La cible du projet de loi

DROITS POLITIQUES	Droit de VOTE (*) (et signatures)	Droit de CANDIDATURE (ÉLIGIBILITÉ)
COMMUNAL	2005 8 ans en Suisse	Conditions inchangées
CANTONAL	Conditions inchangées	Conditions inchangées

PL12441 et PL12442

Droits complets / Egalité en titularité



Pertinence du projet dans cette conférence

Le **VOTE** est bien entendu une **PROCÉDURE** ou un MÉCANISME DÉCISIONNEL **CONNU** qui comprend :

- Conception des questions à poser aux participants (électeurs, citoyens, assemblées adhoc etc.)
- Saisie des réponses (Isoloir, bulletin et urne, main levée, vote électronique)
- Comptabilisation des réponses et algorithme de décision

But: univocité des questions, intégrité, confidentialité, anonymat, authenticité des réponses

L'innovation démocratique porte sur la **SUBSTANCE** du vote, non sur sa procédure, et répond à :

- QUI a ce droit, QUOI sur quel sujet, OÙ dans quelle circonscription, dans QUELLES CONDITIONS a-t-il lieu ?

N.B. L'abolition du cens et de l'esclavage, l'introduction du suffrage féminin, l'abaissement de la majorité civile, le mariage pour tous etc. n'impliquent aucun changement de procédure et sont d'indéniables innovations. Il en va de même de l'introduction de la distinction entre vote et élection par des modalités référendaires.

Ce projet innove **en Suisse** en dépit de dispositifs référendaires existants (révocation mise à part)

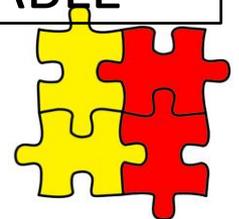
- A Genève : le projet rendra ¼ de la population enfin éligible et l'amarrera à la participation directe
- En Romandie : il mettra enfin la Genève au diapason de ses 41% d'étrangers et de son rôle international
- En Suisse alémanique et en Valais, il contribuera à sortir le pays du désert participatif des étrangers

Il innove doublement **à l'étranger** où ces dispositifs sont généralement absents

- En France : les Gilets Jaunes bousculent avec le RIC les certitudes républicaines et défient le RIP
- Partout, la participation étrangère à d'autres échelons que les villes est novatrice

Ce projet est une innovation démocratique INDUBITABLE

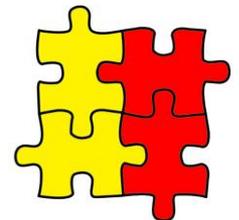
le VOTE est INDISPENSABLE pour aboutir
**Concessions procédurales peuvent masquer
l'enterrement des substantielles**



Pour conclure

- Le cancer de la démocratie c'est l'abstention, qui ne naît pas de l'indifférence mais d'un sentiment d'impuissance face à l'éloignement des procédures de décision et la complexité croissante des problèmes.
- La Suisse, avec la subsidiarité congénitale à son fédéralisme démocratique semi-direct et l'autonomie cantonale, a des atouts qu'il ne faut pas dilapider par crainte de son exploitation démagogique par des populistes.
- A eux seuls, ni l'inclusion citoyenne, ni les mécanismes référendaires ne sont des panacées, puisque l'abstention affecte une bonne moitié de compatriotes jouissant des droits que nous entendons étendre.
- Si le droit de vote, étendu à la participation aux décisions, reste un complément indispensable de la démocratie de proximité ou locale, négliger de faire sauter le verrou de la participation étrangère est impardonnable.

Aidez nous à y aboutir



Présentation de DPGE

Création 22 avril 2013 suite à échec de la campagne ViVRe à inclure des extensions des droits politiques dans la nouvelle Constitution genevoise d'avril 2010 à mai 2012.



Résumé du manifeste disponible sur www.dpge.ch

- Motivation de la participation civique étrangère
 - Injustice à réparer
 - Lacune constitutionnelle
 - Retard genevois en Romandie
 - Perspective d'évolution
- Motivation de la modalité associative
 - Stimulation par le bas plutôt que les états-majors
 - Filiation historique et pérennité
 - Implication des communautés étrangères
 - Indépendance des calendriers et coalitions électorales
- Clarification / spécification des buts statutaires
 - Vote et éligibilité toutes instances, droits populaires cantonaux et communaux
 - Base de résidence légale durable différenciant citoyenneté cantonale et nationalité
 - Illégaux, touristes et frontaliers non concernés
 - Révocabilité par perte durable du domicile
 - Limitation au champ cantonal par opposition à ce qui relève du régional et/ou fédéral
 - Pas de spécification rigide de durée

